




ÉTUDE STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS.

-  Bouloc, Haute-Garonne (31)
-  Communes concernées : 10
-  Habitants concernés : 25 509



ÉTAPES D'INTERVENTION

PHASE 1

Diagnostic global du SPGD

PHASE 2

Propositions et études des scénarios possibles

PHASE 3

Approfondissement du scénario retenu du SPGD - Plan d'actions

CONTEXTE DU PROJET

La Communauté de Communes du Frontonnais, territoire de 25 500 habitants recensés sur 10 communes et situé au nord de l'agglomération toulousaine, a tenu en 2019 à établir un diagnostic complet de son service de collecte et de traitement des déchets, dans l'optique de s'adapter d'une part aux évolutions environnementales (Territoire « Zéro déchet Zéro Gaspillage ») et réglementaires (loi NOTRe, loi de transition énergétique pour la croissance verte, Grenelle de l'Environnement, etc...), et d'optimiser d'autre part son service de gestion des déchets afin d'offrir des services de qualité adaptés aux besoins de la population à un coût maîtrisé.

A ces fins, l'un des principaux sujets consistait à s'interroger sur la mise en place d'une Tarification Incitative (TI) comme mode de financement majeur du service de gestion des déchets.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- ▶ **Accompagnement expérimenté et sur mesure.**
- ▶ **Un réseau de cabinets techniques constitués d'experts sur l'ensemble du territoire.**
- ▶ **Analyse financière détaillée sur l'efficacité de la redevance spéciale (RS) en lien avec la politique d'exonération de TEOM mise en place par la CCF.**
- ▶ **Conseils concrets sur la stratégie d'investissement et de financement associée à la prise de décision.**

L'intervention du cabinet C5P a permis de mettre en place un plan d'actions efficace, après un état des lieux détaillé du service. Il a été question de s'interroger en toute objectivité et de manière exhaustive sur tous les facteurs liés à la prise de décision, tel que le contexte du service public de prévention et de gestion des déchets, les motivations réelles de la collectivité pour aboutir à une telle démarche et les possibilités d'instaurer la tarification incitative avec étude de scénarii et plan d'actions sur un scénario approfondi.

Le diagnostic a également permis d'alerter la collectivité sur les risques liés à un possible surfinancement du service par la TEOM, au vu de la jurisprudence récente du Conseil d'Etat. Le cabinet C5P a par ailleurs réalisé, à la demande de la CCF, une analyse précise sur la pertinence du maintien de la redevance spéciale. La mission a principalement permis aux élus d'appréhender sereinement les conditions d'évolution du service ainsi que les modalités de passage en tarification incitative, si ce choix était fait. Le cabinet a ainsi présenté différents scénarios d'optimisation en prenant en compte des hypothèses concrètes et en s'appuyant sur le diagnostic préalablement établi.